

Séance du Mercredi 18 janvier 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, Et le Mercredi 18 Janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

Présents : M. SINGLIT Benoît, M. QUÉVAL Guillaume, M. POU CET Eric, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, M. CAMUSET Olivier, Me POISSON Évelyne, M. FIN Régis, M. BUHOT Julien, M. JACOTTIN Francis, M. DUCHÊNE Eric, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, CARPENTIER Mélanie

Absents excusés : Me BÉGN Y Agnès, M. LELARGE Jean-Pierre, Me MARNIQUET ROBERT Joëlle, Me OGÉ Corinne, Me MASLACH Marie-Odile, M. CULOT Daniel, Me TASSOT Valérie, M. ÉMON Etienne.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : M. QUEVAL Guillaume

Date de la convocation : 12.01.2017

Date d'affichage de la convocation : 12.01.2017

Nombre de Conseillers afférents au conseil municipal :	28	Pour :	17
Nombre de Conseillers en exercice :	25	Contre :	0
Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération :	17	Abstention :	0

-----**---**---**-----

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le lundi 28 novembre 2016, n'appelle aucune observation : l'assemblée l'approuve.

L'ordre du jour est également approuvé, le maire ouvre donc la séance sur les points suivants :

TRAVAUX

CAMPING DE BAIRON :

Le Maire rappelle à l'assemblée les démarches et réflexions menées relatives à la réhabilitation du camping de Bairon. La commission des travaux a lancé une consultation d'entreprises qui ont déposé leurs propositions : le maire rapporte l'examen de ces diverses propositions, réalisé par la commission des travaux.

Après débats et réflexions, l'assemblée opte pour les devis suivants :

Plomberie-chauffage :	Entreprise GRASSET Le Chesne	13 701,62 € HT	16 441,94 € TTC
Plaquisterie :	Entreprise HINTERLANG Le Chesne	20 000,00 € HT	22 000,00 € TTC
Couverture :	Entreprise WISMIEWSKI Le Chesne/Sy	7 796,67 € HT	9 356,00 € TTC
Total		41 498,29 € HT	47 797,94 € TTC

L'assemblée,

ACCEPTE ces propositions à l'unanimité,

AUTORISE Le Maire à prévoir les crédits au budget et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX : pour le CD08 et 2c2a :

Le conseil départemental, n'ayant plus la compétence pour subventionner directement l'investissement des communes, va octroyer une enveloppe globale aux structures intercommunales, pour trois ans :

55 % seront octroyés aux équipements, 40 % au : développement économique et à l'emploi, 5 % à l'animation du territoire. Ce programme doit être présenté à la 2c2a pour le 28.01.2016 afin de pouvoir inscrire ces projets potentiels, dans les subventions à venir, sans quoi ils en seront exclus.

La commission des travaux s'est réunie pour préparer ce programme de projets éventuels sur 3 ans :

ANNEE	THEME	CATEGORIE	VILLAGE	NATURE TRAVAUX	COUT ESTIMATIF HT
2017	Soutien à l'économie et à l'emploi	Aménagements touristiques	Bairon	Rénovation camping et création hébergements	30 000 €
2017	Equipements et infrastructures	voirie	Les Alleux	route de Terron	30 000 €
2017	Equipements et infrastructures	voirie	Le Chesne	Rue Lucien Hubert	70 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Accessibilité PMR	Les Alleux	Accès église	25 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Accessibilité PMR	Le Chesne	Accès église	8 000 €
2018	Equipements et infrastructures	Accessibilité PMR	Louvergny	Accès église	8 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Accessibilité PMR	Louvergny	Accès cimetière	8 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Rénovation patrimoine	Les Alleux et Le Chesne	Rénovation des cloches	8 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Rénovation bâtiments	Louvergny	Rénovation salle communale	25 000 €
2017	Equipements et infrastructures	Rénovation bâtiments	Louvergny	Rénovation mur devant mairie	20 000 €
2018	Soutien à l'économie et à l'emploi	Aménagements touristiques	Le Chesne	création hébergements touristiques	25 000 €
2018	Soutien à l'économie et à l'emploi	Aménagements touristiques	Le Chesne	Création aire camping car	30 000 €
2018	Soutien à l'économie et à l'emploi	Aménagements touristiques	Le Chesne	Rénovation chemin de Bairon	120 000 €
2018	Equipements et infrastructures	Création multi accueil	Le Chesne	Construction salles dont bibliothèque	350 000 €
2018	Equipements et infrastructures	Accessibilité PMR	Le Chesne	Aménagement Mairie dont énergie	300 000 €
2018	Equipements et infrastructures	Rénovation bâtiments	Louvergny	Rénovation mur devant mairie	20 000 €
2018	Equipements et infrastructures	défense incendie	Le Chesne	réserve incendie route de Lametz	25000
2018	Equipements et infrastructures	Rénovation patrimoine	Louvergny	Rénovation Chapelle St Roch	5 000 €
2018	Equipements et infrastructures	Equipements sportifs	Le Chesne	Rénovation vestiaires foot	30 000 €

2018	Equipements et infrastructures	Parc locatif	Le Chesne et Les alleux	Rénovation logements	30 000 €
2018	Equipements et infrastructures	voirie	Les Alleux	Route de Terron	30 000 €
2018	Equipements et infrastructures	voirie	Le Chesne	Rue du petit moulin	10 000 €
2018	Animation du Territoire	Evénement sportif	Bairon	Course nature	5 000 €
2019	Equipements et infrastructures	Rénovation patrimoine	Le Chesne et Louvergny	Lavois	17 000 €
2019	Equipements et infrastructures	Equipements sportifs	Le Chesne	agrandissement club house	40 000 €
2019	Equipements et infrastructures	Parc locatif	Le Chesne	Rénovation logements	30 000 €
2019	Equipements et infrastructures	Voirie	Les Alleux	Route de Terron	30 000 €
2019	Equipements et infrastructures	rénovation bâtiments	Louvergny	Rénovation mur devant mairie	20 000 €
2019	Equipements et infrastructures	voirie	Le Chesne	Rue Derrière les cours	80 000 €
2019	Animation du Territoire	Evénement sportif	Bairon	Course nature	3 000 €

L'assemblée accepte de soumettre ce programme à la 2c2a afin de pouvoir bénéficier d'aides si échéant ; ce programme ne constitue aucun engagement.

CCID commission communale des impôts directs

Le Maire expose le courrier de la DDFIP à l'assemblée, sollicitant la mise en place de la CCID de la commune nouvelle de Bairon et Ses Environs.

En application de l'article 1650-1 du code général des impôts, la directrice de la DDFIP, expose **que huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront désignés par ses soins sur une liste de contribuables établie en double par le conseil municipal**. Après réflexion l'assemblée désigne les commissaires suivants :

Titulaires		Suppléants	

EMON Christophe	08390 Louvergny	LECOMTE Claudine	08390 Louvergny
POUCET Eric	08390 Louvergny	CROISIER Anne	08390 Louvergny
BUHOT Julien	08390 Louvergny	TAVENAUX Alain	08390 Louvergny
FIN Régis	08390 Louvergny	RAAB Frédéric	08390 Louvergny

VADORIN Jacques	08400 Les Alleux	LAPLACE Ludovic	08400 Les Alleux
DUCHENE Eric	08400 Les Alleux	FORGERAD Camille	08400 Les Alleux
DOCQ Gérard	08400 Les Alleux	NAGUET Maryse	08400 Les Alleux
BRISON Anne-Lise	08400 Les Alleux	CULOT Maryline	08400 Les Alleux

DUTUS Jean	08390 Le Chesne	CARRIERE Christine	08390 Le Chesne
LINET Eric	08240 Belleville et Chatillon/Bar	DE SOUZA Jean Lou	08390 Le Chesne
BERGERY Joël	08390 Le Chesne	GOGLINS Laurent	08390 Sauville
FRANCOIS Daniel	08390 Le Chesne	GROUD Jean-Louis	08390 Le Chesne

CHENOT Roger	08390 Le Chesne	GROUD Paul	08390 Le Chesne
COQUERET Yves	08390 Le Chesne	PIERON Gilles	08390 Le Chesne
KAUFFMANN Jean-Jacques	08390 Le Chesne	SARRAZIN Michel	08390 Le Chesne
MIRMONT Joël	08390 Le Chesne	RAEL Claudie	08390 Le Chesne

Admission en non valeurs service eau assainissement

Sur proposition de Me la Trésorière, en date du 13.12.2016, ayant poursuivi toutes les procédures de recouvrement sans succès, les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité l'admission en non valeur pour les pièces suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2013	T-76031320015	55
2013	T-76031320015	45
2013	T-76031320015	8,9
2013	T-76031320015	6,85
2014	T-76030780015	9,59
2014	T-76030780015	12,57
2014	T-76030780015	95,5
2014	T-76030780015	67
2015	T-76030540015	4,93
2015	T-76030540015	73,4
2015	T-76030540015	46,6
2015	T-76030540015	6,53

Total 431,87

Pour le sujet suivant, M le Maire apporte ces éléments de réflexion :

-Les services de l'état incitent fortement les collectivités à créer un PLU : au vu du coût de la démarche individuelle (environ 50 000 € par commune) il semble opportun d'envisager un PLU Intercommunal afin de réduire ce montant.

-Il semble également intéressant d'envisager une approche globale du territoire.

-Un PLUI pose des limites de façon durable : une réflexion approfondie est nécessaire avant son élaboration et sa mise en place.

-Le RNU s'inscrit dans des textes plus généraux et permet une instruction des dossiers gratuite.

-12 cartes communales ont été adoptées sur le territoire 2c2a et la DDT n'instruit plus les dossiers d'urbanisme de ces cartes. Un service d'instruction d'urbanisme a été créé à la ville de Vouziers ; une convention a été passée entre les communes dotées d'une carte communale et la commune de Vouziers, mais l'instruction de ces dossiers est désormais payante.

A l'issue de ces remarques, le maire présente et soumet ce projet :

Transfert de la compétence « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU », à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

EXPOSE

I. Contexte législatif :

Dès 2010, à travers la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi « Grenelle »), le législateur a souhaité promouvoir les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) comme documents de référence.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi « ALUR ») du 24 mars 2014 est venue conforter cette impulsion en précisant que le transfert aux EPCI de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » s'opère automatiquement trois ans après la promulgation de la loi (soit le 27 mars 2017) sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant cette échéance.

Les évolutions récentes du cadre législatif amènent logiquement les EPCI et leurs communes membres à se saisir de la question du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

II. Contexte local :

La Communauté de Communes a engagé, dès 2015, une réflexion sur la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme.

Les commissions Travaux Urbanisme et Aménagement du territoire, mais aussi le Bureau se sont réunis à plusieurs reprises pour traiter de ce sujet et répondre aux questions des élus. Le conseil communautaire en a également débattu en septembre 2016 au sein d'une séance d'information, en présence notamment de l'Agence d'Urbanisme de Reims.

Ainsi, par délibération, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de l'Argonne ardennaise en date du 21 novembre 2016 a approuvé le transfert de cette compétence à la 2C2A au vue des éléments suivants : L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale est une opportunité pour le territoire ainsi que pour la mise en œuvre d'une politique communautaire cohérente. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en effet au service des projets : c'est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et réglemente l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir une stratégie d'aménagement et de développement du territoire.

Les collectivités membres ont donc été saisies de ce dispositif dans les conditions visées à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux transferts de compétences des communes vers l'EPCI, dans le sens de l'adoption d'une délibération concordante par les Conseils Municipaux respectifs qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois après notification de la décision de l'organe délibérant du groupement de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, l'approbation est réputée acquise. L'extension des compétences et la modification des statuts sont définitivement consacrées par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'intégration de la compétence Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu aux statuts de la 2C2A.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales et plus particulièrement son article 164, modifié par l'article 18 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, et notamment son article 136 portant sur le transfert aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et Cartes Communales » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-12, L 5211-16 et suivants, et L 5214-16 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2016/98 du 21/11/2016 du Conseil communautaire de l'Argonne Ardennaise approuvant le transfert de la compétence PLUI et documents d'urbanisme en tenant lieu ;

Considérant les arguments de la commune développés ci-dessus,

SUR LE RAPPORT DE PRESENTATION préalable portant exposé des motifs ; et après en avoir délibéré ;

- **SE PRONONCE , à 16 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention**, en faveur du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M GROUD David observe la nécessité pour la 2c2a de recruter et former du personnel afin d'assurer cette compétence.

Actualisation du tableau des emplois et organigramme : Commune et service des eaux/assainissement

Suite au départ en retraite de Me GILLES Annie et à la mutation de M. POMMEREAU Christophe sur le service eau/ assainissement, l'assemblée adopte l'actualisation du tableau des emplois et de l'organigramme de la commune et du service eau/assainissement

DIVERS

M GROUD David interroge Le Maire au sujet de l'éventuel départ en retraite de l'employé communal : BOUILLON Pascal et du remplacement à prévoir. La carrière de l'agent permettrait effectivement un départ en retraite pour octobre 2017, (voire septembre en fonction des congés annuels en cours).

M SINGLIT expose cependant les difficultés actuelles rencontrées par l'employé pour obtenir des informations précises au sujet de sa carrière effectuée dans le secteur privé : la fusion en cours des caisses de retraites concernées, oblige l'agent à attendre un rdv en avril prochain : en fonction des éléments obtenus, il pourra prendre sa décision.

Prochain CM Jeudi 02.03.2017 à 20h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 15